
Présidence : Albanie

1275^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 16 juillet 2020 (Neuer Saal, par vidéoconférence)

Ouverture : 10 h 10

Suspension : 10 h 40

Reprise : 11 heures

Suspension : 13 h 15

Reprise : 15 h 05

Suspension : 18 h 20

Reprise : 11 h 30 (vendredi 17 juillet 2020)

Clôture : 12 h 50

2. Président : Ambassadeur I. Hasani

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a rappelé au Conseil permanent les modalités techniques de la conduite des séances du Conseil durant la pandémie de Covid-19.

3. Sujets examinés-Déclarations-Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU VICE-MINISTRE SUÉDOIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, M. ROBERT RYDBERG

Président, Vice-ministre suédois des affaires étrangères (PC.DEL/925/20 OSCE+), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats, l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, ainsi qu'avec Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL 978/20), Fédération de Russie (PC.DEL/923/20), Kazakhstan, Suisse (PC.DEL/959/20 OSCE+), Turquie (PC.DEL/951/20 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/929/20 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/931/20), Arménie (PC.DEL/953/20/Corr.1), Norvège (PC.DEL/924/20), Ukraine (PC.DEL/934/20), Canada (PC.DEL/935/20 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/966/20 OSCE+), Kirghizistan (PC.DEL/958/20 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/933/20 OSCE+), Saint-Siège

(PC.DEL/932/20 OSCE+), Royaume-Uni, Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/947/20 OSCE+), Islande (PC.DEL/963/20 OSCE+), Slovaquie, Afghanistan (partenaire pour la coopération)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/936/20), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/980/20), Canada (PC.DEL/944/20 OSCE+), Suisse (PC.DEL/961/20 OSCE+), Turquie (PC.DEL/939/20 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/921/20), Royaume-Uni
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/922/20), Ukraine
- c) *Attaque armée menée par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan* : Azerbaïdjan (annexe 1), Turquie (PC.DEL/937/20 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/967/20 OSCE+), Ouzbékistan
- d) *Offensive militaire menée par l'Azerbaïdjan dans la partie nord-est de la frontière arménienne* : Arménie (annexe 2) (PC.DEL/955/20/Corr.2), Azerbaïdjan (annexe 3), Turquie (PC.DEL/938/20 OSCE+), France (également au nom de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique) (PC.DEL/957/20), France

Motion d'ordre : Azerbaïdjan

- e) *Violence le long de la frontière internationale arméno-azerbaïdjanaise* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/928/20), Kazakhstan, Allemagne-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, le Canada, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/982/20), Royaume-Uni, Azerbaïdjan (PC.DEL/930/20 OSCE+), Arménie (PC.DEL/956/20/Rev.1)
- f) *Violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Fédération de Russie* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/941/20), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen ; ainsi que le Canada, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration)

(PC.DEL/979/20), Royaume-Uni, Fédération de Russie (PC.DEL/940/20 OSCE+)

- g) *Citoyen géorgien blessé et détenu illégalement par les forces d'occupation russes* : Géorgie (PC.DEL/971/20 OSCE+), Norvège (PC.DEL/949/20), Canada (PC.DEL/946/20 OSCE+), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, en cours d'alignement) (PC.DEL/981/20), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/942/20), Ukraine (PC.DEL/969/20), Fédération de Russie (PC.DEL/973/20)
- h) *Sixième anniversaire de la destruction en vol de l'avion MH17 de Malaysia Airlines le 17 juillet 2014* : Allemagne-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats, l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Australie (partenaire pour la coopération), la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/977/20), Canada (PC.DEL/945/20 OSCE+), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/943/20), Ukraine (PC.DEL/970/20), Fédération de Russie, Pays-Bas

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Appel à candidatures pour les postes de Secrétaire général, de Haut-Commissaire pour les minorités nationales, de Représentant pour la liberté des médias et de Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme* : Président
- b) *Retraite des ambassadeurs tenue à Pöllauberg (Autriche), les 13 et 14 juillet 2020* : Président
- c) *Soixante-dix-huitième séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent, tenue le 15 juillet 2020, pour examiner le thème des menaces hybrides et de la guerre moderne* : Président
- d) *Vingtième Conférence de l'Alliance contre la traite des personnes, devant se tenir à Vienne par vidéoconférence du 20 au 22 juillet 2020* : Président

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Faits nouveaux liés aux effets de la pandémie de Covid-19 sur les opérations de terrain de l'OSCE en Europe du Sud-Est et en Asie centrale* : Secrétaire général (SEC.GAL/99/20 OSCE+)
- b) *Participation du Secrétaire général, le 10 juillet 2020, à la Semaine virtuelle de la lutte contre le terrorisme 2020* : Secrétaire général (SEC.GAL/99/20 OSCE+)

- c) *Entretien du Secrétaire général avec la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} G. F. Waly, le 16 juillet 2020* : Secrétaire général (SEC.GAL/99/20 OSCE+)
- d) *Vingtième Conférence de l'Alliance contre la traite des personnes, devant se tenir à Vienne par vidéoconférence du 20 au 22 juillet 2020* : Secrétaire général (SEC.GAL/99/20 OSCE+)
- e) *Mots d'adieu du Secrétaire général sortant de l'OSCE, M. Thomas Greminger* : Secrétaire général (SEC.GAL/100/20 OSCE+), Azerbaïdjan, Allemagne-Union européenne (annexe 4), Slovaquie, Fédération de Russie (annexe 5), Turquie, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Suisse (PC.DEL/960/20 OSCE+), Italie (annexe 6), Royaume-Uni, Autriche (annexe 7), Président

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Quatrième anniversaire de la tentative de coup d'État en Turquie le 15 juillet 2016* : Turquie (PC.DEL/952/20 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/948/20 OSCE+)
- b) *Élections présidentielles devant se tenir en Biélorussie le 9 août 2020* : Biélorussie (PC.DEL/950/20 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Jeudi 23 juillet 2020, à 10 heures, Neuer Saal, par vidéoconférence



1275^e séance plénière

Journal n° 1275 du CP, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Monsieur le Président,

La délégation azerbaïdjanaise souhaite appeler l'attention du Conseil permanent sur la provocation militaire à grande échelle menée par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan le long de la frontière internationale entre les deux États. Le 12 juillet 2020, les forces armées arméniennes ont ouvert le feu par des tirs intenses à l'arme lourde, y compris des tirs d'artillerie, sur les unités azerbaïdjanaises de gardes-frontières déployées le long de la frontière internationale dans le district azerbaïdjanais de Tovuz, et attaqué leurs positions. En conséquence, 11 membres des forces armées azerbaïdjanaises ont été tués et 5 ont été blessés.

L'Arménie a procédé à des tirs d'artillerie sur les territoires azerbaïdjanais densément peuplés adjacents à la ligne de front, prenant délibérément pour cible les populations civiles, en violation de toutes ses obligations ainsi que des normes et principes fondamentaux du droit international, y compris le droit international humanitaire. Ainsi, le 13 juillet, les forces armées arméniennes ont bombardé le village de Dondar Quşçu, situé dans le district azerbaïdjanais de Tovuz. Le 14 juillet, Aziz Azizov, un résident de 76 ans du village d'Aghdam, également situé dans le district de Tovuz, a été tué par les tirs d'artillerie arméniens. Par ailleurs, les bombardements ont causé des dommages considérables aux infrastructures et biens privés et publics. Aujourd'hui, tôt dans la matinée, les forces armées arméniennes ont repris leurs attaques armées le long de la frontière et continué à bombarder les populations civiles et les villages du district azerbaïdjanais de Tovuz. Il est regrettable que l'Arménie poursuive ses actions de provocation même après la déclaration publiée hier par les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk est saisie, dans laquelle ils ont appelé au calme.

À la suite de cette attaque des forces armées arméniennes, l'Azerbaïdjan a exercé de nouveau son droit de légitime défense conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies et au droit international coutumier. Les forces armées azerbaïdjanaises ont pris les contre-mesures nécessaires pour supprimer le barrage d'artillerie des forces armées arméniennes et pour dissuader celles-ci de commettre de nouveaux actes d'agression afin d'assurer la sécurité de la population civile. La situation reste actuellement tendue.

En essayant d'amener le conflit armé directement à la frontière arméno-azerbaïdjanaise et d'impliquer l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) dans le conflit, l'Arménie commet une grave erreur de calcul qui ne fera qu'aggraver la situation politique dans la région et peser de graves menaces sur la stabilité et la sécurité régionales, avec des conséquences imprévisibles. L'Azerbaïdjan entretient des relations amicales avec tous les membres de l'OTSC, à l'exception de l'Arménie. Cela étant dit, nous ne comprenons pas la déclaration bizarre publiée le 14 juillet par le Secrétariat de l'OTSC, dans laquelle celui-ci appelle à « un rétablissement immédiat du régime de cessez-le-feu dans la zone relevant de la compétence de l'OTSC ». Nous tenons à souligner que l'Azerbaïdjan ne relève d'aucune zone de compétence, et que si l'OTSC veut vraiment jouer un rôle constructif dans la région, elle devrait obliger son État membre, l'Arménie, à respecter les normes et les principes du droit international, en particulier l'obligation, consacrée dans la Charte des Nations Unies, de s'abstenir de recourir à la force contre l'intégrité territoriale des États.

En violant délibérément le cessez-le-feu, l'Arménie a montré qu'elle avait fait preuve d'hypocrisie lorsqu'elle a soi-disant répondu à l'appel à un cessez-le-feu mondial immédiat lancé par le Secrétaire général de l'ONU le 23 mars. Cette attaque armée n'est pas un acte isolé ou sporadique mais fait partie de la politique systématique arménienne de recours à la force et doit être analysée dans le contexte des tentatives constantes des dirigeants arméniens de saboter le processus de paix en se livrant à des déclarations et des actions irresponsables. Nous avons à plusieurs reprises appelé l'attention de la communauté internationale sur le fait que la présence illégale des forces armées arméniennes dans les territoires azerbaïdjanais occupés reste la principale cause du conflit et de toute escalade. L'Arménie, qui se livre constamment à des provocations et attise les tensions, renforce sa présence militaire dans les territoires occupés, modifie illégalement le caractère démographique, culturel et physique des terres saisies et mène des activités économiques et autres illégales, y compris le transfert de citoyens arméniens dans ces territoires, poursuit l'objectif évident de consolider le statu quo, ce qui est inacceptable et non viable, comme l'ont également souligné les chefs d'État des pays coprésidant le Groupe de Minsk.

Malgré certaines attentes, le calme qui règne sur la ligne de front depuis au moins septembre 2018 n'a pas permis de faire avancer les négociations. Au contraire, même si la fréquence des réunions bilatérales entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan s'est intensifiée dans une certaine mesure, le manque de volonté politique de l'Arménie pour résoudre le conflit s'est cristallisé en une résistance manifeste à toute forme de progrès dans le processus de règlement politique. Au lieu de respecter leur engagement de préparer la population de leur pays à la paix, les dirigeants arméniens actuels ne font que reproduire la politique annexionniste de leurs prédécesseurs, en paroles et en actes.

La récente provocation flagrante de l'Arménie s'inscrit dans un contexte de tentatives continues de remise en cause du format de négociation établi. Les hauts responsables arméniens désavouent publiquement l'adhésion à la logique et aux conceptions qui, pendant des années, ont inspiré le processus de négociation mené par le Groupe de Minsk. La réaction la plus récente des dirigeants arméniens à l'approche par étapes du règlement du conflit, qui a été exposée par l'un des pays coprésidents à haut niveau, ainsi que leurs tentatives de mauvaise interprétation des principaux documents et décisions de l'OSCE sur un règlement pacifique du conflit et des principes de l'Acte final de Helsinki, sont la preuve éclatante que l'Arménie cherche désespérément à faire échouer le processus de paix à tout prix afin de prolonger son occupation des territoires azerbaïdjanais et d'imposer ainsi un fait accompli.

L'Azerbaïdjan n'a cessé de souligner que le statu quo actuel et les tensions sur la ligne de front n'étaient pas dans son intérêt, et qu'il était en effet la partie la plus désireuse de trouver le plus rapidement possible une solution durable au conflit. Toutefois, les forces armées azerbaïdjanaises ne resteront pas inactives : elles répondront comme il convient à toute provocation et violation du cessez-le-feu par l'Arménie. Il convient de souligner que ni le cessez-le-feu ni les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU de 1993 n'ont privé l'Azerbaïdjan de son droit fondamental à la légitime défense en vertu de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, qui s'est concrétisé une fois pour toutes face à l'agression et à l'occupation continues de nos territoires par l'Arménie, déclarées illégales par le Conseil de sécurité.

La République d'Azerbaïdjan réaffirme que l'occupation militaire de son territoire ne représente pas une solution au conflit et n'aboutira jamais au résultat politique souhaité par l'Arménie. La résolution du conflit n'est possible que sur la base des normes et des principes du droit international, consacrés dans l'Acte final de Helsinki, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'Azerbaïdjan exclut toute solution politique au conflit en dehors de ce cadre, et sa participation au processus de règlement est uniquement basée sur cette condition.

L'approche par étapes qui, dans un premier temps, vise à éliminer les principales conséquences du conflit, en commençant par le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces armées arméniennes de la région du Haut-Karabakh et d'autres territoires azerbaïdjanais occupés, se fonde sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les décisions de l'OSCE, en particulier la décision adoptée lors du sommet CSCE/OSCE de Budapest en décembre 1994, qui définit le mandat des coprésidents du Groupe de Minsk. Tout écart par rapport à ce cadre de négociation établi est un grave coup porté à l'ensemble du processus de paix et doit être dûment pris en compte par la communauté internationale, en particulier par les Coprésidents du Groupe de Minsk.

Plus tôt l'Arménie se réconciliera avec cette réalité, plus tôt le conflit sera réglé et plus tôt les pays et populations de la région bénéficieront des perspectives de coopération et de développement économique.

L'absence d'une réaction adéquate de la communauté internationale aux déclarations irresponsables et bellicistes de l'Arménie et à ses actions agressives n'a fait que contribuer au sentiment d'impunité et de permissivité de ce pays qui a conduit à l'aventurisme arménien. Il est donc plus urgent que jamais de ramener l'Arménie dans la logique du processus de Minsk.

L'Azerbaïdjan demande à la communauté internationale, y compris à l'OSCE et au Groupe de Minsk, d'exiger que l'Arménie mette fin à l'occupation illégale des territoires azerbaïdjanais, retire ses troupes de toutes les terres saisies et participe de manière constructive au processus de règlement du conflit conformément aux dispositions des résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité ainsi qu'aux normes et principes du droit international.

Merci, Monsieur le Président.

1275^e séance plénière

Journal n° 1275 du CP, point 2 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Ces derniers jours, la République d'Arménie a subi une attaque armée de l'Azerbaïdjan. L'offensive militaire azerbaïdjanaise le long de la partie nord-est de la frontière d'État entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et les attaques contre des implantations et des infrastructures civiles dans la province de Tavush, dans le nord-est de l'Arménie, ont obligé notre délégation à soulever cette question au titre du point de l'ordre du jour « Affaires courantes » sous l'intitulé « Offensive militaire de l'Azerbaïdjan sur la partie nord-est de la frontière d'État de l'Arménie ».

Permettez-moi de commencer par vous donner une chronologie des faits qui se sont produits à la frontière.

Le 12 juillet, vers 12 h 30, des membres du personnel des forces armées azerbaïdjanaises ont traversé la frontière d'État de l'Arménie à bord d'un véhicule militaire UAZ en direction de la province de Tavush et roulé vers une position militaire arménienne près du village de Movses. Après un avertissement de la partie arménienne, les soldats azerbaïdjanais ont abandonné leur véhicule et se sont retirés sur leurs positions. Une heure et quart plus tard, vers 13 h 45, les militaires azerbaïdjanais ont à nouveau tenté de s'emparer du même poste avancé en s'appuyant cette fois-ci sur des mortiers d'un calibre de 82 mm et des groupes de combat. Cette tentative a été repoussée par les forces armées arméniennes.

Le même soir, la partie azerbaïdjanaise a repris ses tirs contre la même position au moyen de mortiers d'un calibre de 82 mm et de chars. Les tirs contre les positions arméniennes se sont poursuivis le lendemain pendant toute la journée à des intervalles de 15 minutes.

Le 13 juillet, l'armée azerbaïdjanaise a repris ses actions agressives en recourant à une vaste gamme d'armes offensives telles que de l'artillerie lourde, des mortiers de gros calibre et des chars. Des drones de combat et de reconnaissance ont par ailleurs aussi été utilisés. (À ce jour, les forces armées arméniennes ont abattu 13 drones azerbaïdjanais, dont un Hermes 900, qui avait été utilisé pour coordonner et diriger les tirs d'artillerie au sol en temps réel.)

Le même jour, l'Azerbaïdjan a commencé à combiner attaques contre des cibles militaires et assauts contre des implantations et des infrastructures civiles dans la province

arménienne de Tavush. Les villages de Chinary et d'Aygepar ont essuyé des tirs de mortiers d'un calibre de 82 mm et de 120 mm. Heureusement, il n'y a pas eu de blessés parmi la population civile.

Les agressions et les attaques contre les positions et le territoire arméniens se sont poursuivies le 14 juillet également. Les militaires azerbaïdjanais, furieux de leur manque de succès sur le champ de bataille, ont évacué leur frustration en prenant pour cible la ville arménienne de Berd au moyen de drones de combat et même de systèmes de lance-roquettes multitubes de type Grad. De ce fait, deux installations de production, en l'occurrence, une usine fabricant du matériel de protection personnelle et une distillerie de cognac, ainsi qu'un gazoduc, ont été détruits. Plus tard dans la journée, le village arménien d'Aygepar a été une fois de plus la cible d'une attaque qui a endommagé près d'une dizaine de bâtiments résidentiels. Grâce au professionnalisme des autorités et des services d'urgence locaux, nous avons pu éviter d'avoir des victimes parmi la population civile.

Au total, à la suite de la récente offensive azerbaïdjanaise, 4 militaires arméniens ont été tués et 11 ont été blessés à des degrés divers. Deux policiers ont également été blessés.

Le ciblage délibéré de la population et de l'infrastructure civile n'est pas une nouvelle tactique de l'Azerbaïdjan. Elle est utilisée depuis des années, en particulier durant la guerre d'avril 2016, où les actions de l'armée azerbaïdjanaise ont constitué des violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire. Cette politique est une manifestation de plus de la haine, de la xénophobie et de l'intolérance contre le peuple arménien, qui sont officiellement promues au plus haut niveau en Azerbaïdjan. Ces actions et la position des autorités azerbaïdjanaises devraient être condamnées sans équivoque. Les dirigeants politiques et militaires azerbaïdjanais doivent être tenus pleinement responsables de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils font.

Malgré un accord portant sur la cessation des hostilités, des groupes de combat des forces armées azerbaïdjanaises ont repris plus tôt ce matin des opérations militaires à la frontière d'État arménienne à proximité des villages d'Aygepar et de Movses en utilisant des mortiers et de l'artillerie lourde. Après une réponse proportionnelle des forces armées arméniennes, les groupes de combat azerbaïdjanais se sont retirés en ayant subi des pertes. N'ayant pas progressé sur le champ de bataille, les unités militaires azerbaïdjanaises ont commencé à bombarder les deux villages susmentionnés en ciblant une fois de plus délibérément la population et les infrastructures civiles.

Il convient de souligner que cette dernière agression a constitué une violation perfide d'un accord de cessation des hostilités qui avait été conclu précédemment. Qui plus est, elle a été commise après une déclaration faite le 15 juillet dans laquelle les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et le Représentant personnel du Président en exercice s'étaient félicités de l'instauration d'un calme relatif à la frontière.

Du fait de leur politique à courte vue, les dirigeants militaires et politiques azerbaïdjanais sont dans l'impasse et recourent désormais à des mesures périlleuses et mal conçues, dont ils porteront l'entière responsabilité, y compris devant leur propre peuple.

Je tiens maintenant à rappeler le renforcement de l'activité politique et du dispositif militaire qui a eu lieu avant l'offensive et qui atteste clairement du caractère prémédité de celle-ci.

La détérioration de la situation sur le terrain a été précédée par des attaques et des allégations portées contre le format de médiation convenu, à savoir le Groupe de Minsk de l'OSCE, par le Président Ilham Aliyev. En outre, le Président azerbaïdjanais – qui est connu, entre autres, pour ses constantes revendications territoriales à l'égard de l'Arménie (notamment la capitale Erevan et la région du Zanguezour dans le sud du pays) et déplorer que « l'Arménie moderne soit bâtie sur les terres azerbaïdjanaises » est revenu, dans ses déclarations publiques et ses discours de ces derniers mois, à une rhétorique guerrière et belliqueuse, assurant la population de son pays que l'Azerbaïdjan était capable de résoudre militairement le conflit du Haut-Karabakh. Cette rhétorique a été critiquée par les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, qui, dans leur déclaration du 30 juin faite à la suite d'entretiens tenus avec les ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères par visioconférence les 29 et 30 juin, se sont inquiétés des « récentes déclarations provocantes » et de la « rhétorique inflammatoire ».

En plus de se livrer à une telle rhétorique au plus haut niveau politique et militaire, l'Azerbaïdjan a récemment mené un exercice militaire d'envergure sans le notifier préalablement et en violation flagrante du Document de Vienne. Il est en outre symptomatique que l'Azerbaïdjan ne figure pas parmi les quelque 180 pays qui soutiennent l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général de l'ONU dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Notre délégation a constamment appelé l'attention du Conseil permanent sur la propagande de haine anti-arménienne promue par les dirigeants azerbaïdjanais. Cette propagande est, selon nous, un outil utilisé pour consolider la société face à un « ennemi extérieur » et détourner son attention des problèmes internes du pays, tels que le caractère dictatorial des autorités, la corruption endémique et un bilan désastreux en matière de droits de l'homme caractérisé par des violations de presque tous les droits et libertés fondamentaux.

La haine et le ressentiment anti-arméniens ont atteint dans ce pays un niveau dangereusement élevé, où même une légère manipulation des responsables politico-militaires azerbaïdjanais peut provoquer une flambée militaire, voire une agression d'envergure sur la frontière arméno-azerbaïdjanaise ou le long de la ligne de contact.

Nous sommes fermement convaincus que ces actions délibérées et systématiques des autorités azerbaïdjanaises, qui ont entre autres pour effet de fragiliser le régime de cessez-le-feu établi par les accords trilatéraux de cessez-le-feu de mai 1994 et de février 1995, visent à créer sur le terrain des conditions favorables à des hostilités à grande échelle. Les événements de ces derniers jours ont prouvé une fois de plus que notre évaluation de la situation est, malheureusement, correcte.

Comme toujours, l'Azerbaïdjan tente de dissimuler son offensive militaire d'envergure contre les frontières et le territoire souverain de la République d'Arménie en formulant de fausses allégations contre cette dernière. Je saisis cette occasion pour rejeter fermement ces allégations, en particulier celles selon lesquelles des civils ont été pris pour cible par les forces armées arméniennes. L'armée arménienne n'a jamais pris délibérément

pour cible des implantations azerbaïdjanaises ni tiré sur ces dernières. En même temps, nous avons de nombreuses preuves que des unités d'artillerie azerbaïdjanaises ont été positionnées soit à l'intérieur-même d'implantations civiles, soit à proximité immédiate de celles-ci, ce qui les rend particulièrement vulnérables. Plus précisément, nous disposons d'images satellite montrant des batteries d'artillerie dans le village de Dondar Quşçu, dans la région de Tovuz, à quelque 10 km du front. (Nous distribuerons ces photographies libres de droits avec notre déclaration). Comme déjà mentionné, cette tactique déplorable n'est pas nouvelle. Elle a déjà été utilisée par l'armée azerbaïdjanaise pendant la guerre d'avril 2016 et sert de preuve supplémentaire du mépris total des responsables politiques et militaires de ce pays pour la sûreté et la sécurité de leur propre population, sans parler des peuples d'Arménie et de l'Artsakh.

Il est depuis longtemps de tradition en Azerbaïdjan d'imputer à l'Arménie la responsabilité de tous ses échecs et de son incapacité à remplir ses propres engagements. Il est évident que l'Arménie n'a aucune raison que ce soit de souhaiter que la situation ne se détériore. On ne peut pas en dire autant des autorités azerbaïdjanaises, qui, en avril 2016, avaient déjà tenté de détourner l'attention de la société de leur pays des problèmes internes en déclenchant une attaque militaire contre le Haut-Karabakh, qui a provoqué de nombreuses pertes en vies humaines. En suivant le même schéma aujourd'hui, les autorités azerbaïdjanaises cherchent à apaiser la colère publique face à la situation socio-économique désastreuse et à obtenir des avantages imaginaires dans le conflit du Haut-Karabakh. Une telle politique n'a pas donné de résultats en 2016 et n'en donnera pas non plus aujourd'hui. Au contraire, elle risque de défaire les modestes progrès accomplis ces deux dernières années pour instaurer la confiance entre les sociétés et préparer les populations à la paix.

Toutes ces actions militaires se sont accompagnées d'une recrudescence de la guerre de l'information et des cyberattaques. L'Internet et les réseaux sociaux ont été inondés de désinformation et de nouvelles carrément fausses, destinées avant tout à semer la panique au sein de la population arménienne. Il va sans dire que ces tentatives n'ont pas abouti, d'une part en raison du niveau de confiance des citoyens arméniens en leur gouvernement et, de l'autre, parce que les autorités arméniennes ont fourni en temps voulu des informations actualisées.

Des pirates informatiques azerbaïdjanais ont tenté de perturber le libre-flux de l'information en déclenchant des cyberattaques contre le site Web officiel du Gouvernement arménien et les sites Web de médias arméniens, en particulier ceux qui bénéficient d'un niveau de crédibilité élevé et qui sont actifs dans domaine du journalisme d'enquête.

Toutes les actions susmentionnées de l'Azerbaïdjan dans les sphères politique, militaire, diplomatique et cyberspatiale démontrent clairement que cette récente escalade dans la partie nord-est de la frontière d'État entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan était une opération soigneusement orchestrée et préméditée.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Les événements de ces derniers jours ont aussi été notables sur le plan de la réaction rapide et sans équivoque de la communauté internationale, tant au niveau des États que des organisations internationales. À cet égard, je tiens, par votre intermédiaire, Monsieur le

Président, à remercier le Président en exercice de l'OSCE de sa déclaration équilibrée. Nous tenons aussi à remercier tous nos partenaires et amis qui ont clairement indiqué que l'amateurisme militaire n'est pas acceptable et ne sera jamais toléré. Cette position a fait comprendre aux dirigeants azerbaïdjanais que leur façon de « résoudre » les problèmes n'est pas conforme aux normes, principes et lois internationaux. Elle n'est pas non plus conforme aux engagements et aux obligations de l'Azerbaïdjan.

Dans le contexte des appels presque universels à cesser les hostilités armées et à rétablir le cessez-le-feu, nous avons cependant entendu des voix discordantes, provenant de certains États participants de l'OSCE, que nous considérons comme un encouragement direct et une carte blanche donnés à l'Azerbaïdjan. Dans la situation volatile actuelle, un tel comportement est absolument irresponsable et inacceptable. Je me réfère en particulier aux déclarations faites par la Turquie et la délégation turque il y a quelques minutes à peine.

Le 12 juillet, le Ministère des affaires étrangères de la Turquie – pays qui, je tiens à le souligner ici, est membre du Groupe de Minsk de l'OSCE – a publié une déclaration dans laquelle les autorités turques ont non seulement exprimé leur soutien inconditionnel à l'Azerbaïdjan, justifiant en fait le recours de l'Azerbaïdjan à la force sur la frontière arméno-azerbaïdjanaise, mais ont aussi diffusé des informations totalement fausses et fallacieuses. De plus, le 14 juillet, les ministres turcs de la défense et des affaires étrangères, puis le Président Erdoğan lui-même, ont exprimé leur soutien à l'Azerbaïdjan et leur volonté de l'aider de quelque façon que ce soit.

L'attitude provocatrice de la Turquie et ses accusations infondées contre l'Arménie attestent du fait que ce pays n'a pas agi en sa qualité de membre du Groupe de Minsk de l'OSCE, mais en tant que partie au conflit du Haut-Karabakh. Il est de ce fait encore plus impossible pour la Turquie de jouer un rôle quelconque dans les questions liées au conflit du Haut-Karabakh, dans le cadre international, et en particulier dans celui de l'OSCE.

Les déclarations susmentionnées des autorités turques ne nous ont pas surpris, car nous n'avons jamais eu d'illusions ni de doutes quant à leur position et à leurs allégeances. La Turquie est bien connue pour son attitude inamicale à l'égard de l'Arménie. Les récentes déclarations devraient cependant être considérées et évaluées dans le contexte plus large des politiques géopolitiques et militaires néo-ottomanes des dirigeants turcs actuels. Depuis plusieurs années maintenant, la Turquie poursuit une politique de « rétablissement de l'Empire ottoman » – si ce n'est sur le plan territorial, alors au moins en transformant les régions du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et du Caucase en zones de son influence politique et militaire exclusives. Tous les engagements militaires déstabilisateurs menés par la Turquie et toutes les mesures de politique étrangère qu'elle a prises ces dernières années en attestent. L'exemple le plus récent est la déclaration faite par le Président Erdoğan annonçant la reconversion du temple de l'ère byzantine de Hagia Sophia de musée en mosquée, dans laquelle il a lié cette décision à une renaissance de l'islam de l'Asie centrale à l'Europe. Nous pensons que ces politiques et ces stratégies de la Turquie devraient susciter de graves préoccupations.

Monsieur le Président,

Après l'agression d'envergure déclenchée par l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh en 2016, il y avait eu consensus et accord sur le fait que nous devons prendre des mesures

supplémentaires et adopter de nouveaux outils qui contribueraient à réduire considérablement le risque d'une reprise des hostilités militaires. Je fais allusion ici aux accords conclus précédemment sur le renforcement de la capacité d'observation du Bureau du Représentant personnel du Président en exercice et l'établissement de mécanismes d'enquête de l'OSCE sur les violations du cessez-le-feu.

Nous considérons que l'offensive militaire menée récemment contre l'Arménie et les évolutions ultérieures de la situation auraient pu être évitées si ces mécanismes d'enquête avaient été adoptés en temps voulu. La suspension, en raison de la pandémie de Covid-19, des activités d'observation par le Bureau du Représentant personnel du Président en exercice – seule présence internationale sur le terrain – a encore aggravé la situation.

Nous sommes fermement convaincus que cette récente escalade prouve la nécessité absolue de prendre les mesures que j'ai mentionnées et qui, espérons-le, contribueront à mettre fin au « jeu des accusations » sans fin visant à déterminer par qui, quand et comment le cessez-le-feu a été violé.

J'espère sincèrement que les États participants soutiendront l'adoption d'un système international fiable d'observation du cessez-le-feu et appuieront toutes les autres initiatives visant à créer un environnement favorable à la paix, au renforcement de la confiance entre les peuples et à la préparation des populations de toutes les parties au conflit à la paix.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance ce jour.

Merci.



1275^e séance plénière

Journal n° 1275 du CP, point 2 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Monsieur le Président,

La situation actuelle marquant en quelque sorte un tournant dans le processus de règlement du conflit, il est utile de rappeler certains faits essentiels survenus ces dernières années afin de mieux comprendre le contexte.

Après l'élection du Premier Ministre Nikol Pashinyan et la mise en place du nouveau Gouvernement arménien en mai 2018, un certain nombre de dirigeants à différents niveaux ont demandé aux autorités azerbaïdjanaises de laisser le temps au nouveau pouvoir en place de se familiariser avec le processus de paix. L'Azerbaïdjan a accepté cette demande et son attitude positive s'est accompagnée d'efforts visant à réduire les violations du cessez-le-feu, à établir une ligne de communication directe, à organiser des visites mutuelles de journalistes et à mettre en œuvre diverses autres mesures de confiance destinées à préparer les populations des deux pays à la paix.

Nous avons maintenu notre engagement en faveur du processus, même après que l'Arménie a commencé à prendre des mesures clairement provocatrices dans les territoires occupés azerbaïdjanais. En novembre dernier, les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et le Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie ont admis devant le Conseil permanent que le cessez-le-feu avait été généralement respecté, les accrochages ayant été réduits à un niveau sans précédent. Ils ont confirmé qu'il existait une atmosphère propice à des discussions productives sur un règlement pacifique, comme en attestaient également les documents de l'OSCE de l'époque. Cependant, la situation de calme inédite qui règne sur la ligne de front et l'atmosphère propice à des pourparlers de fond constatée dans le cadre du processus de paix ne se sont pas traduites par des progrès réels dans la résolution du conflit.

La principale raison de cette impasse est que l'Arménie refuse d'accepter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que les documents et décisions pertinents de l'OSCE, notamment le Document de Budapest intitulé « Vers un authentique partenariat dans une ère nouvelle » et adopté lors du Sommet de Budapest de la CSCE en 1994, comme cadre de résolution du conflit. Ces documents constituent la base du mandat des coprésidents du Groupe de Minsk, et le Conseil de sécurité a chargé l'OSCE de les mettre en œuvre. Pourtant, le Premier Ministre arménien a publiquement rejeté l'approche

progressive de résolution du conflit convenue par les États participants de l'OSCE. Il a refusé de retirer les troupes arméniennes des territoires occupés azerbaïdjanais, tenté de modifier le format des négociations, proclamé que la région occupée azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh faisait partie de l'Arménie et organisé des « élections » illégales dans les territoires occupés pendant la pandémie de Covid-19. Avec sa famille et des membres du Gouvernement arménien, il a personnellement participé à des festivités organisées dans la ville occupée de Shusha. Il a nié l'existence même d'une communauté azerbaïdjanaise de 80 000 personnes dans la région du Haut-Karabakh et continué d'utiliser la force pour empêcher les Azerbaïdjanais déplacés de retourner dans leurs foyers et de récupérer leurs biens, violant ainsi leurs droits humains fondamentaux. Toutes ces actions reviennent à détruire le processus de paix.

L'Azerbaïdjan a réagi de manière adéquate au comportement irresponsable dont l'Arménie a fait preuve à différents niveaux et appelé l'attention de la communauté internationale sur les répercussions que ce comportement pourrait avoir sur le processus de paix. Nous avons demandé au Groupe de Minsk et à ses coprésidents de condamner ces actions menées par les dirigeants arméniens, qui portent clairement préjudice au cadre convenu pour la résolution du conflit et servent uniquement à consolider les résultats de l'occupation illégale des territoires azerbaïdjanais par l'Arménie.

En outre, l'année dernière, l'Azerbaïdjan a présenté aux États participants de l'OSCE, au Groupe de Minsk et à ses coprésidents des preuves irréfutables d'activités illégales menées par l'Arménie dans les territoires occupés, qui compromettent le processus de paix. En particulier, le Gouvernement arménien et les organisations de la diaspora arménienne mènent conjointement une politique d'implantation de colons d'origine arménienne en provenance de Syrie et d'autres pays dans les territoires occupés azerbaïdjanais ainsi que de nombreuses autres activités illégales. L'Azerbaïdjan a demandé à l'OSCE et aux coprésidents du Groupe de Minsk de réagir immédiatement à une violation aussi flagrante par l'Arménie des obligations lui incombant en vertu du droit international.

Je demande de nouveau aux États participants de l'OSCE de s'attaquer aux problèmes auxquels nous sommes confrontés dans le cadre du processus de négociation et de persuader l'Arménie de renoncer à ses activités illégales dans les territoires occupés et d'y mettre fin.

Malheureusement, les coprésidents ont choisi de garder le silence sur ces deux points. Ils n'ont ni critiqué les déclarations irresponsables du Premier Ministre Pashinyan ni condamné les activités illégales de l'Arménie dans les territoires occupés azerbaïdjanais. L'inaction des coprésidents s'est malheureusement étendue à l'OSCE, ce qui a permis à l'Arménie de poursuivre ses actions provocatrices tant en ce qui concerne le processus de négociation que dans la zone de conflit. En conséquence, les dirigeants arméniens contestent désormais ouvertement les résolutions du Conseil de sécurité sur lesquelles repose le mandat des coprésidents, interprètent délibérément à tort les principes de l'Acte final de Helsinki et manifestent explicitement leur haine et leur discrimination envers la population azerbaïdjanaise de la région du Haut-Karabakh. L'incapacité des coprésidents à réagir de manière adéquate à ces abus et violations manifestes perpétrés par l'Arménie a conduit à une situation dans laquelle certains États participants, qui appliquent clairement deux poids deux mesures, observent de manière sélective les principes de l'Acte final de Helsinki concernant la résolution des conflits dans l'espace de l'OSCE.

L'absence de condamnation et d'indignation de la communauté internationale à l'égard des actions de l'Arménie a engendré dans ce pays un sentiment d'impunité qui assombrit considérablement les perspectives de paix. Le Premier Ministre arménien a manifestement utilisé sa « période de grâce » de près de deux ans pour gagner du temps afin de consolider les résultats de l'occupation et de faire traîner les négociations.

Le rassemblement public qui a eu lieu hier à Bakou, avec la participation de plus de 50 000 Azerbaïdjanais réunis dans une puissante manifestation de solidarité et de soutien au Président et aux forces armées, a été provoqué en particulier par la frustration qui gagne de plus en plus la société azerbaïdjanaise face à l'échec du processus de paix.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères Khalaf Khalafov a convoqué hier l'ambassadeur de France en Azerbaïdjan en sa qualité de représentant d'un pays coprésident du groupe de Minsk afin d'exprimer de nouveau les préoccupations de l'Azerbaïdjan concernant les retards artificiels du processus de règlement du conflit, qui créent de nouveaux risques et défis pour la stabilité et la sécurité régionales. Une question soulevée lors de cette réunion portait sur les actes de violence et de vandalisme perpétrés par des membres de la diaspora arménienne en France dans les locaux de l'Ambassade d'Azerbaïdjan à Paris et du Centre culturel azerbaïdjanais, nouvelle manifestation de haine et d'azerbaïdjanophobie. Je demande par la présente à la délégation française d'assurer la protection et la sécurité de la mission diplomatique azerbaïdjanaise sur le territoire français conformément aux dispositions pertinentes de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Cette demande s'adresse également à d'autres États participants. En effet, selon des informations parues dans la presse, les missions diplomatiques d'autres États participants de l'OSCE qui avaient exprimé leur soutien à la résolution du conflit sur la base de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan ont été attaquées et vandalisées par des foules agressives.

Certaines des délégations ici présentes ont fait valoir qu'il n'y avait pas de solution militaire au conflit. Je veux moi aussi croire que nous pouvons parvenir à résoudre le conflit pacifiquement, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux décisions de l'OSCE. Cependant, on ne peut pas s'attendre à ce que l'Azerbaïdjan reste attaché à une résolution pacifique du conflit alors que d'autres font fi des appels que nous avons lancés à plusieurs reprises afin que les obstacles à la paix soient levés. Nous avons constamment fait preuve d'une approche constructive et continué à tolérer la situation bancale qui avait été créée artificiellement à l'OSCE et dans le cadre du processus de paix. Mais cela ne peut plus durer. Nous ne tolérerons plus ces simulacres de négociations. Il est inutile et inacceptable que les coprésidents se contentent d'appeler à instaurer une atmosphère propice au rétablissement du processus de paix. Cela dure depuis 2018. La période de calme sur la ligne de front n'a pas été exploitée efficacement par les coprésidents. Ce dont nous avons besoin maintenant, ce sont des propositions concrètes pour éliminer les conséquences du conflit, comme le prévoit le Document de Budapest et comme le préconisent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Azerbaïdjan estime que les possibilités de résolution pacifique du conflit n'ont pas été épuisées et que nous devrions utiliser pleinement l'OSCE comme plateforme pour corriger la situation et éliminer les graves obstacles qui entravent le processus de paix afin que les négociations progressent réellement.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1275

16 July 2020

Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

1275^e séance plénière

Journal n° 1275 du CP, point 4 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation allemande, représentant le pays qui assure la Présidence de l'Union européenne, a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

Monsieur le Secrétaire général, cher Thomas,

L'Union européenne avait préconisé la reconduction de votre mandat de Secrétaire général, Thomas, ainsi que la reconduction des chefs des trois institutions autonomes de l'OSCE.

Nous soutenons pleinement le rôle important du Secrétaire général ainsi que les travaux menés par les trois institutions fondées et leurs mandats solides et souples.

Nous estimons que vous, Monsieur le Secrétaire général, ainsi que les chefs des trois institutions, avez bien servi l'Organisation au cours des trois dernières années, conformément à vos mandats respectifs visant à faire prévaloir les principes et les engagements de l'OSCE.

Monsieur le Secrétaire général, cher Thomas,

Au cours des trois dernières années, vous avez été la face visible et le moteur interne de l'OSCE, une organisation à laquelle vous étiez étroitement lié bien avant votre fonction actuelle, et une organisation que vous avez, à de nombreuses reprises, décrite à juste titre comme un forum de dialogue complexe mais indispensable.

En tant que partisan du multilatéralisme, vous avez œuvré sans relâche pendant votre mandat de Secrétaire général pour rendre cette Organisation plus visible, plus efficace et plus productive, en bref, comme vous aimiez le proclamer : « L'ADAPTER À SES OBJECTIFS ».

En votre qualité de chef du Secrétariat, et en étroite coopération avec la Présidence albanaise, vous avez également dirigé efficacement l'Organisation pendant les premiers temps difficiles et éprouvants de l'épidémie de Covid-19.

Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, j'ai l'honneur de vous exprimer notre plus profonde gratitude, Monsieur le Secrétaire général, cher Thomas, pour

l'excellent travail que vous avez accompli au service de cette Organisation, de son personnel dévoué à Vienne et sur le terrain, et de tous les États participants.

Je vous demande de bien vouloir joindre le texte de la présente déclaration au journal du jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1275

16 July 2020

Annex 5

FRENCH

Original: RUSSIAN

1275^e séance plénière

Journal n° 1275 du CP, point 4 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Secrétaire général,
Cher Thomas,

Vous avez eu la tâche exigeante de coordonner les travaux des structures de l'OSCE au cours d'une période difficile caractérisée par une augmentation des tensions politico-militaires dans l'espace euro-atlantique et un niveau de méfiance élevé entre les États participants. L'ampleur des menaces pour la sécurité européenne n'a fait que souligner la nécessité de disposer de voies de communication interétatiques efficaces aux fins de la désescalade, du rapprochement des positions et de l'élaboration d'approches collectives pour lutter contre des menaces communes. C'est précisément à cela que sert l'OSCE.

Il est particulièrement regrettable que les problèmes internationaux qui pèsent sur notre organisation aient abouti à la situation actuelle dans laquelle les États participants n'ont pas été en mesure d'assurer la continuité de la direction du Secrétariat de l'OSCE. Je tiens à souligner que cela s'est produit malgré le très grand professionnalisme dont vous avez fait preuve.

Nous vous sommes reconnaissants de votre effort sincère pour installer l'Organisation au premier plan des relations internationales. Nous notons la qualité particulière du dialogue que vous avez réussi à nouer avec les États participants, y compris la Russie. Je me souviens avec beaucoup de plaisir des entretiens que nous avons eu à Vienne et à Moscou au cours de diverses réunions multilatérales. Le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Lavrov, a également loué notre dialogue. Nous avons toujours apprécié votre finesse et votre souhait de comprendre dans le détail les nuances des positions des États participants et d'orienter des débats parfois difficiles vers la recherche de compromis.

Je ne doute pas que vos suprêmes qualités personnelles et professionnelles seront très demandées à la fois au service de la Suisse, votre patrie, et du renforcement de la coopération internationale.

Permettez-moi de vous souhaiter cher Thomas, bonne santé et plein succès dans vos projets d'avenir.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



1275^e séance plénière

Journal n° 1275 du CP, point 4 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ITALIENNE

Je m'excuse de prendre la parole après la délégation suisse.

L'Italie s'associe à la déclaration de l'Union européenne, mais je voudrais ajouter quelques mots à titre national et personnel.

C'est avec une grande tristesse que l'Italie prend acte du fait que l'Ambassadeur Greminger ne sera pas reconduit dans ses fonctions de Secrétaire général de l'Organisation

Cher Thomas, nous avons très bien travaillé avec toi et ton équipe pendant notre Présidence en 2018, mais c'est surtout un honneur pour moi d'avoir travaillé avec la Présidence autrichienne dans le cadre de la procédure de sélection qui a abouti à ta nomination au poste de Secrétaire général.

Je pense que le chemin qui a conduit à la décision erronée de ne pas renouveler ton mandat est la preuve que lorsque la tactique l'emporte sur la stratégie, le résultat est toujours désastreux.

Cher Thomas, je reconnais personnellement en toi une âme sœur, un diplomate qui, comme moi, croit au multilatéralisme et à la nécessité de l'améliorer, tout en préservant les aspects essentiels du dialogue et de l'écoute mutuelle.

C'est dans cet esprit que je te souhaite autant de satisfaction personnelle que professionnelle à l'avenir, et espère que ce qui s'est passé fera réfléchir profondément les personnes présentes dans cette salle. Il est toujours beaucoup plus facile de détruire que de construire. Tu es un bâtisseur, mon ami.

Je demande à la Présidence de joindre la présente déclaration au journal du jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1275

16 July 2020

Annex 7

FRENCH

Original: GERMAN

1275^e séance plénière

Journal n° 1275 du CP, point 4 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AUTRICHIENNE

Monsieur le Président,

Permettez-moi de dire, en tant que représentant de l'État hôte, un mot d'adieu au Secrétaire général, l'Ambassadeur Greminger.

L'Autriche regrette que les 57 États participants de l'OSCE n'aient pas réussi à prolonger ou à renouveler les mandats des chefs en exercice des quatre structures exécutives de l'OSCE. Les organes centraux de l'Organisation sont ainsi privés de direction à un moment difficile et décisif pour le multilatéralisme. Nous espérons donc que le nouveau processus de nomination sera rapide et aussi fluide que possible afin de rétablir le bon fonctionnement de l'Organisation.

Je tiens à remercier le Secrétaire général Greminger pour la coopération exceptionnelle établie au cours des trois dernières années, en particulier pendant la Présidence autrichienne de l'OSCE en 2017.

Monsieur le Secrétaire général, cher Thomas,

Nous avons toujours soutenu les efforts novateurs que tu as menés au nom de l'Organisation et partagé ta vision de l'OSCE. Nous tenons donc à t'exprimer notre gratitude pour ton énergie inépuisable et ton engagement sincère envers l'OSCE et son socle de valeurs et à te souhaiter tout le succès possible dans ta future carrière.

Je suis sûr que ton chemin croisera à nouveau celui de l'OSCE, sous une forme ou une autre.

Je te remercie de tout cœur.